

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIN 2022

**Présents :** Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Jean-Louis DONADEY, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Yolande ANFOSSI, Isabelle BARBIER, Julien BRUN, Amandine RAPUC.

**Pouvoirs :** Chloé MENDOZA à Amandine RAPUC, Sabine BRUN à Isabelle BARBIER, Éric FOGOLA à Éric BARALE, Manon HUBERT à Jean-Paul RAPUC, Christiane MATTEI à Jean-Marie EMERIC, Christophe BORELLI à Anne-Marie FULCONIS.

Madame Amandine RAPUC a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 24 mai 2022.

### **Modification de l'ordre du jour :**

Ajout de délibération :

- Bail commercial « L'ardoise du comptoir »
- Création de l'agence d'urbanisme azurienne : adhésion de la Commune
- Equipements photovoltaïques des cabanes pastorales : demande de participation financière à la Métropole Nice Côte d'Azur
- Chèques Emploi Service Universel : adhésion au Centre de Remboursement de CESU
- 

### **Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 8 avril 2022**

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020.

**Arrêté municipal individuel 594- 2022 du 14 avril 2022** portant attribution au marché de travaux pour la réfection complète de la couverture de la chapelle St Érige à Auron avec l'entreprise CHEMIN BAT.

**Arrêté municipal individuel 610- 2022 du 3 mai 2022** – avenant n°1 au marché de travaux pour l'étude et la réalisation d'une structure artificielle d'escalade extérieure à la station d'Auron avec ENTRE-PRISES.

**Arrêté municipal individuel 618- 2022 du 19 mai 2022** portant attribution au marché de travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à saint Etienne de Tinée Lot n°03 corps d'état secondaires avec l'entreprise TBT 06.

**Arrêté municipal individuel 619- 2022 du 19 mai 2022** portant attribution au marché de travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à saint Etienne de Tinée Lot n°04 menuiseries extérieures avec l'entreprise TBT 06.

**Arrêté municipal individuel 623- 2022 du 31 mai 2022 – avenant n°2** au marché de travaux pour la construction d'un garage à navette à Auron avec l'entreprise CHEMIN BAT.

**Arrêté municipal individuel 626- 2022 du 1<sup>er</sup> juin 2022** portant nomination des régisseurs pour la Régie n°14 Les Éterlous Les Oursons

**249/ Avenant à la convention de groupement de commandes « approvisionnement en énergie et prestations annexes » avec la Métropole Nice Côte d'Azur**

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande en matière d'achat d'énergie et services annexes joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

**250/ Convention de développement de la lecture publique entre le Département et la Commune pour les médiathèques de St Etienne de Tinée et d'Auron**

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de développement de la lecture publique entre le Département et la Commune pour les médiathèques de St Etienne de Tinée et d'Auron et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

**251/ Création de l'agence d'urbanisme azuréeenne : adhésion de la Commune**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au moment de sa création, à l'agence d'urbanisme azuréeenne, outil d'ingénierie d'intérêt public sous le régime associatif loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, décide d'autoriser Madame le Maire à participer à l'assemblée constitutive de l'Agence d'Urbanisme Azuréeenne, lorsque celle-ci sera convoquée et à siéger ensuite au sein de ses instances associatives, décide que les projets de statuts de l'Agence d'Urbanisme Azuréeenne, une fois finalisés avec les partenaires, seront présentés au conseil municipal en vue de leur approbation, et charge Madame Le Maire de conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

**252/ Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

GUIDES TINEE MERCANTOUR : 1 700 €

AURONTRAIL CLUB : 5 000 €

Approuvé à l'unanimité des membres

**253/ Adhésion au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service**

**Universel :**

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à adhérer au Centre de Remboursement des Chèques Emplois Services, et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement, autorise le paiement par chèque Emploi Service pour le paiement des prestations des centres d'accueil des jeunes enfants, modifie les actes constitutifs des régies concernées, et autorise Madame Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité des membres

**254/ Régie « Eterlous Oursons » : modification des tarifs**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs complémentaires de la régie de recettes Les Eterlous Les Oursons présentés, modifie l'article 6 de la régie afin d'accepter le mode de paiement de Chèque Emploi Service Universel et autorise Madame Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité des membres

**255/ Régie « camping plan d'eau » : modification des tarifs**

Le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs de la régie de recettes « camping plan d'eau des trinitaires » présentés pour le VTT et l'accrocube.

Approuvé à l'unanimité des membres

**256/ Aménagement de la place d'Auron et de ses voiries périphériques : convention de co-maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole Nice Côte d'Azur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour la requalification de la place d'Auron.

Approuvé à l'unanimité des membres

**257/ Régie « Animations évènementiels » : modification des tarifs**

Le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs présentés des régies de recettes de de l'office de tourisme applicables au Festival du bien-être.

Approuvé à l'unanimité des membres

**258/ « Les Balcons d'Auron » : demande de subventions**

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le montant global est estimé à 300 000 € HTI, sollicite l'aide financière de l'Etat à hauteur de 60 000 €, sollicite l'aide financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 120 000 € dans le cadre du contrat station 2030, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 60 000 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la parfaite réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

**259/ Création d'un pôle d'animations sportives estival : demande de subventions**

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le montant global est estimé à 230 000 € HTI, sollicite l'aide financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 92 000 € dans le cadre du contrat station 2030, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 92 000 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la parfaite réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

**260/ Participation financière au Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes**

Le Conseil Municipal approuve le tarif présenté, et approuve le versement de la participation communale au Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes d'un montant de 7 050€ (sept mille cinquante euros).  
Approuvé à l'unanimité des membres

**261/ Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Conseil Municipal adopte la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 applicable à tous les budgets de la commune, et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche.  
Approuvé à l'unanimité des membres

**262/ Bail commercial « L'ardoise du comptoir »**

Le Conseil Municipal approuve le bail commercial loué sous l'enseigne « L'Ardoise du comptoir » sis au 38 rue droite cadastré N1017 à la société Ets CARANTAJ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 9 ans aux conditions énoncées, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents à intervenir dans la conclusion de ce bail.  
La présente délibération annule et remplace la délibération n° 49 du 10 juillet 2022.  
Approuvé à l'unanimité des membres

**263/ Equipements photovoltaïques des cabanes pastorales : demande de participation financière à la Métropole Nice Côte d'Azur**

Le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement, sollicite l'aide financière de la Métropole Nice Côte d'Azur à hauteur de 23 400 €, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 28 080 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la parfaite réalisation du projet.  
Approuvé à l'unanimité des membres

**264/ Projet hydroélectrique sur le Riou d'Auron : projet de promesse de bail et constitution de servitudes**

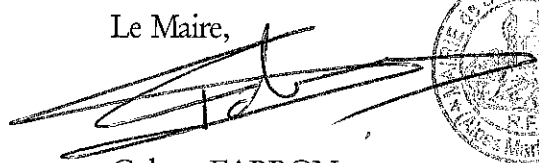
Le Conseil Municipal approuve la promesse de bail aux conditions énoncées, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents à intervenir dans la conclusion de ce bail.  
Approuvé à l'unanimité des membres

**265/ Acquisition de propriétés foncières**

Le Conseil Municipal approuve les acquisitions énoncées, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.  
Approuvé à l'unanimité des membres

**ETAT CIVIL**

Le Maire,



Colette FABRON.

